

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL DU 20/02/2024

Présents :

POZZONI Bruno, Bourgmestre - Président ;
HOUDY Véronique, GELAY David, R'YADI Régis, D'HAUWER PINON Kim, LEHEUT Émérence, Echevins;
BOITTE Marc, VEULEMANS René, COTTON Annie, HOYAUX Maryse, CASTIN Yves, SAUVAGE Patrick,
VERGAUWEN Philippe, LESCART Ronald, FARNETI Anna-Rita, CHAPELAIN Hubert, SITA Giuseppe,
MINON Cathy, PULIDO-NAVARRO Katia, DOGRU Nurdan, POELART Freddy, CAPRON Elie, VARLET
Etienne, CHEVALIER Ann, BLONDEAU Philippe, GOOSSENS Alexio, DESSIMEON Patrice, Conseillers ;
VERELST Nathalie, Directrice générale ff.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00 ; 24 membres sont présents tout au long de celle-ci.

Madame l'Echevine Véronique HOUDY et Madame la Conseillère Ann CHEVALIER sont excusées.

Monsieur le Conseiller Alexio GOOSSENS est absent.

SEANCE PUBLIQUE

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE - Approbation – Vote

DECIDE par 23 oui et une abstention :

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30/01/2024.

2. RAPPORT DE REMUNERATION PREVU A L'ARTICLE L6421-1 DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION Exercice 2023 - Approbation-Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité d'établir le rapport de rémunération de la Commune de Manage relatif à l'exercice 2023, tel que demandé par l'article L6421-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, en vue de sa transmission au Gouvernement wallon.

3. COMPTABILITE

3.1. Vérification de caisse pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 - Prise d'acte

PREND ACTE du procès-verbal de vérification de la situation de la caisse du Directeur financier arrêtée le 31 décembre 2023 (période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023) joint au dossier.

3.2. Prorogation jusqu'au 06/02/2024 du délai de tutelle imparti pour statuer sur le budget communal de l'exercice 2024 – Communication

Le Conseil reçoit communication de la décision de la Tutelle précitée.

4. DIVISION TRAVAUX

Amélioration et égouttage des rues J. Wauters, Kwatta et place Gilson - PIC - PIMACI 2022-2024

Phase projet du marché - Projet modifié - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité :

Art 1^{er} : de faire procéder aux travaux d'aménagement des rues J. Wauters, Kwatta et place Gilson.

Art 2 : d'approuver le cahier des charges modifié et l'estimation s'élevant à 3.414.077,29 € hors TVA – 3.822.613,25 € TVAC.

Art 3 : de passer le marché de travaux par la procédure ouverte.

Art 4 : d'approuver le projet d'avis de marché.

5. ENSEIGNEMENT

Augmentation de cadre en cours d'année scolaire au niveau maternel – création d'un demi-emploi - école communale CoqCauBois, rue Lateau – Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité DE CRÉER UN DEMI-EMPLOI au niveau maternel, suite au nombre d'élèves régulièrement inscrits, du 22/01/2024 au 05/07/2024, à l'école communale CoqCauBois, rue Lateau (5242252805).

6. CENTRES SPORTIFS ET CREATIFS DE VACANCES (CSCV)

Organisation des stages sportifs - CSCV été 2024 - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité D'ORGANISER les stages sportifs des CSCV 2024 de la manière suivante, et ce sous réserve des directives organisationnelles de l'accueil temps libre émises par l'ONE :

	<u>Stage de football</u>	<u>Stage multisports</u>	<u>Stage psychomotricité</u>
Du 08/07 au 12/07 :	6 à 8 ans	9 à 11 ans	
Du 15/07 au 19/07 :	9 à 11 ans	12 à 15 ans	
Du 22/07 au 26/07 :	12 à 15 ans	6 à 8 ans	
Du 15/07 au 26/07 :			3 à 5ans
Nombre maximum d'enfants par groupe : 16 enfants			
Lieu : le centre sportif du Scailmont			

7. GRANDS PROJETS

Construction d'une école à Bellecourt et d'un hall omnisport - Phase projet du marché - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité :

Art. 1^{er} : de procéder aux travaux de construction d'une école à Bellecourt.

Art. 2 : d'approuver le cahier des charges et l'estimation s'élevant à 7.334.218,02 € HTVA (options comprises) – 7.774.271,10 € TVAC (options comprises) détaillé comme suit:

- Lot 1: La construction des bâtiments et l'aménagement de leurs abords –

7.261.006,72 € HTVA – 7.696.667,12 € TVAC;

- Lot 2: Les systèmes de détection intrusion pour l'ensemble des bâtiments –

Estimation: 17.119,00 € HTVA – 18.146,14 € TVAC;

- Lot 3: Les plantations des abords – Estimation: 56.092,30 € HTVA – 59.457,84 € TVAC;

Art. 3 : de passer ce marché de travaux par la procédure ouverte.

Art. 4 : d'approuver le projet d'avis de marché.

Art. 5 : de transmettre le dossier aux autorités subsidiaires.

8. URBANISME

8.1 Décret voirie - Demande permis d'urbanisation introduite pour le compte de la S.A. BAIO CONSTRUCTION : construction d'un ensemble de logements avec ouverture de voirie et abords (11 maisons et 1 immeuble de 9 appartements avec communs) – cad. division 2, section A n°15W, 16R - Rue Valéry Happe - dossier n° 2023/001 - Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique et des avis reçus - Avis défavorable sur les questions de voiries en l'état - Décision-Vote

DECIDE par 23 oui et une abstention :

Article 1 : De prendre connaissance des résultats de l'enquête publique et des avis reçus ;

Article 2 : De se positionner défavorablement sur les questions de voiries en l'état. Suite à l'avis défavorable de l'IDEA, une nouvelle proposition concernant le raccordement de l'égouttage du lotissement et la gestion des eaux pluviales devra être fournie. Cette proposition devra être analysée et validée par l'IDEA préalablement à l'introduction des plans/documents modifiés ; Le demandeur devra également fournir des plans/documents modifiés intégrant les remarques suivantes :

- La bande de régie devra être matérialisée autrement qu'en terre arable/gazon (gravier, dalles gazon, pavés béton, ...)
- Les plans devront respecter le rapport émis par la Zone de Secours Hainaut Centre ;

Article 3 : De transmettre au Fonctionnaire délégué de l'Administration de l'Urbanisme, une expédition conforme de la délibération du Conseil communal.

8.2. Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) - Remplacement d'un membre du quart communal : désignation d'un membre effectif et de son suppléant - Désignation d'un membre effectif hors quart communal - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : de désigner au sein de la CCATM :

- Monsieur Freddy POELART en qualité de membre effectif représentant le quart communal ;
- Monsieur Patrice DESSIMEON en qualité de membre suppléant représentant le quart communal ;
- Monsieur Mikhael BASAR en qualité de membre effectif hors quart communal ;

Article 2 : De ne pas désigner de suppléant à Monsieur Mikhael BASAR au sein de la CCATM ;

Article 3 : De transmettre cette délibération au Service public de Wallonie/DGO4/Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie - rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes, accompagnée des pièces du dossier, pour décision.

8.3. Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) - Désignation d'un membre effectif hors quart communal comme représentant de l'asbl Foyer culturel de Manage -
Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : de maintenir Monsieur Willy DE BRUYNE comme membre effectif hors quart communal et de désigner ce dernier comme représentant de l'A.S.B.L. Foyer Culturel de Manage au sein de la CCATM ;

Article 2 : de transmettre cette délibération au Service public de Wallonie/DGO4/Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie - rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes, accompagnée des pièces du dossier, pour décision.

9. QUESTIONS ET INTERPELLATIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Il est répondu à la question d'actualité suivante :

Monsieur le Conseiller René VEULEMANS :

Article de presse du 02/02/2024 : plainte de l'opposition à l'encontre du Collège et de la Directrice générale.

Les Conseillers n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, Monsieur le Président clôture la séance publique à 19h50 et prononce le huis clos.

Monsieur le Président clôture la séance à 19h57.

La Directrice générale ff,
Nathalie VERELST

Par le Conseil,

Le Bourgmestre,
Bruno POZZONI